



PRAHA 1991

093_007

SHROMÁŽDĚNÍ O EVROPSKÉ KONFEDERACI ASSISES DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE

LES THEMES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL - "ENERGIE"

Interconnexion des réseaux électriques

Interconnexion des systemes d'électricité de l'Europe

Orientale avec les réseaux intégrés de l'Europe
Occidentale

Interconnexion du réseau des gazoducs européens

Interconnexions des oléoducs en Europe

Economies d'énergie

Energie nucléaire

Sureté nucléaire

Confédération et charte de l'énergie

INTERCONNEXION DES RESEAUX ELECTRIQUES

Le développement des échanges d'électricité entre l'Ouest et l'Est de l'Europe est souhaitable non seulement à court terme pour faire face à des situations d'urgence mais à plus long terme pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du système électrique européen.

En développant les synergies qui peuvent résulter des différences de modes de consommation et des complémentarités entre production d'énergie primaire et consommation d'énergie électrique, en favorisant le développement des modes de production les moins polluants, il sera possible d'assurer une croissance de ces échanges qui devrait permettre de satisfaire, au moindre coût et avec le minimum d'impact défavorable sur l'environnement, les besoins de l'ensemble de l'Europe.

Actuellement, le développement des échanges d'électricité se heurte à la faiblesse des interconnexions, tant en nombre qu'en capacité installée ainsi qu'aux différences de performance entre les réseaux (l'interconnexion d'un réseau où la qualité des prestations ne peut être garantie avec un réseau plus performant expose celui-ci à subir une dégradation de cette qualité). Il importe donc à la fois, d'accroître le nombre des interconnexions physiques entre les systèmes électriques et d'améliorer le niveau technique et la gestion des systèmes les moins performants pour préparer un basculement complet des réseaux de l'est d'ici une dizaine d'années qui nécessitera d'annuler la différence de phases entre les deux réseaux.

L'une des tâches essentielles de la Confédération devrait être d'impulser les initiatives prises par les opérateurs et les gouvernements dans ce domaine, de favoriser leur réalisation pratique.

Sujet: Interconnexion des systemes d'électricité de l'Europe Orientale avec les réseaux intégrés de l'Europe Occidentale

L'interconnexion des systemes électriques de l'Europe Centrale avec les réseaux de l'Europe de l'Ouest intégrés au sein de l'UCPTE représente une partie importante de l'infrastructure énergétique des pays d'Europe.

Le systeme existant d'interconnexion des systemes d'électricité de l'Europe Orientale avec ceux associés au sein de l'UCPTE est insuffisant, du fait que sa conception avait eu lieu a une période ou l'Europe était divisée en deux blocs militaro-politiques rivaux.

La nouvelle situation en Europe permet de procéder en Europe a l'interconnexion stable sur la base de nouveaux points de vue qui prendront en considération les besoins économiques et écologiques de la future coopération internationale.

Le projet a pour but d'approfondir la coopération internationale, d'employer mieux les sources d'énergie, d'augmenter la fiabilité des livraisons de l'énergie électrique et d'une maniere non moindre également d'améliorer l'environnement dans des agglomérations choisies.

Sujet: Interconnexion du réseau des gazoducs européens

Les gazoducs de transit et a longue distance sont devenus une partie importante de l'infrastructure énergétique des pays européens.

La nouvelle situation en Europe permet d'aborder la construction d'une réseau européen de gazoducs a partir de nouveaux objectifs qui prendront en considération les besoins économiques et écologiques des différents pays et tiendront compte du développement de ce systeme dans sa dimension continentale.

La Charte européenne de l'énergie devrait fixer des intentions générales a l'échelle de l'ensemble du continent, y compris concernant le droit a l'accès a l'énergie.

La Confédération européenne peut contribuer a la réalisation des intentions de la Charte européenne de l'énergie en apportant son soutien au projet de mise en place d'un réseau interconnecté de gazoducs européens.

Les projets de la Confédération devraient avoir pour objectif l'approfondissement de la coopération internationale, le meilleur usage des sources de gaz naturel et notamment la diversification de ces sources dans les différents pays.

Sujet: Interconnexions des oléoducs en Europe

Les oléoducs sont devenus une partie importante de l'infrastructure énergétique des pays européens.

Le système des oléoducs existants est marqué par le fait que sa construction a été effectuée à l'époque de la guerre froide où l'Europe était divisée en deux blocs militaires et politiques rivaux.

La nouvelle situation en Europe permet d'aborder l'interconnexion des réseaux existants d'oléoducs et de créer ainsi un segment important de l'infrastructure énergétique.

La Charte européenne de l'énergie peut définir les intentions générales de la mise en place de l'infrastructure énergétique et la Confédération européenne deviendrait une plate-forme pour la définition des projets concrets, liés à la modernisation, à l'élargissement et à l'interconnexion mutuelle des réseaux d'oléoducs.

Les projets de la Confédération devraient avoir pour objectif l'approfondissement de la coopération internationale dans un domaine important qu'est l'infrastructure énergétique et le renforcement de la stabilité des pays participants.

ECONOMIES D'ENERGIE

Les économies d'énergie constituent à elle seules un formidable "gisement" qui est loin d'être entièrement exploité. Si dans les pays de l'OCDE l'intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB) a diminué de 20 % entre 1975 et 1990, elle a par contre augmenté de 5 % dans les pays d'Europe centrale et orientale. C'est une production de l'ordre de quatre fois les exportations actuelles de l'Union Soviétique qui pourrait être économisée chaque année si l'ensemble de l'Europe parvenait à un niveau d'efficacité énergétique plus avancé mais nullement utopique. Cela suppose des efforts considérables, parfois coûteux, mais inéluctables et bénéfiques à long terme : mise en place de prix réalistes de l'énergie, de mécanismes de marché permettant de transférer en partie au consommateur le bénéfice des économies réalisées, d'organismes chargés de promouvoir les économies d'énergie, de favoriser les modifications des comportements lorsque les mécanismes spontanés ne suffisent pas.

Le poids de l'énergie dans l'équilibre financier des pays d'Europe centrale et orientale, qui sont confrontés à l'impérieux devoir de modernisation des moyens de production afin de les adapter aux exigences de protection de l'environnement (effet de serre, pollutions acides) induira nécessairement une montée en puissance de ce thème.

La Confédération, au même titre que la charte européenne de l'énergie, peut offrir un cadre approprié afin d'orienter, de favoriser et d'accompagner ces évolutions et la coopération renforcée que celles-ci supposent.

Elle peut aussi fournir, dans une perspective de plus long terme, l'occasion de lancer des études prospectives sur les énergies de substitution.

Elle offre enfin des opportunités pour le développement en commun de nouvelles technologies moins consommatrices d'énergie.

Sujet: Energie nucléaire

L'énergie atomique représente une source importante pour couvrir les besoins en énergie de la plupart des Etats d'Europe. D'ailleurs, dans certains Etats, la majeure partie de l'électricité produite provient justement de cette source. Le facteur déterminant du développement de l'énergie nucléaire est l'augmentation continue de la sécurité dans le domaine nucléaire. Pour remplir les objectifs découlant de ce développement il, est indispensable d'assurer un standard élevé de la sécurité atomique, non seulement en ce qui concerne les centrales en voie de construction et au stade de l'étude, mais aussi des centrales en service, et cela dans l'Europe toute entière. La coopération indispensable entre tous les Etats d'Europe est nécessaire pour la mise en oeuvre des mesures d'organisation et des techniques visant à obtenir un standard européen de la sécurité nucléaire applicable aussi dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale.

Un haut standard de la sécurité nucléaire impose également une coordination de tous les Etats d'Europe lors de la définition de l'ensemble du cycle de combustion nucléaire (extraction de l'uranium, production d'éléments de combustible, fonctionnement des centrales nucléaires, gestion du matériel irradié et du dépôt des déchets radioactifs).

L'information et la recherche coordonnées sur le plan européen dans ce domaine devraient aussi faire partie du développement de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de la Confédération européenne, on pourrait aboutir au fur et à mesure à l'unification des blocs nucléaires dérivés des centrales atomiques les plus répandues et les plus sûres existant en Europe.

SURETE NUCLEAIRE

La sûreté nucléaire est un enjeu d'importance. Il est en effet illusoire de penser que les Pays d'Europe centrale et orientale pourront se passer à court terme de leur énergie d'origine nucléaire, malgré l'extrême vétusté de leurs réacteurs, notamment ceux de type RBMK.

Le projet de charte européenne de l'énergie fait d'ailleurs de la sûreté nucléaire l'un des domaines prioritaires d'application des protocoles sectoriels.

De nombreux accords de coopération bilatéraux, communautaires ou internationaux, y font aussi référence.

C'est notamment le cas pour les accords passés par la Communauté avec l'URSS (accord des 26 et 27 février 1990), la Tchécoslovaquie (accord du 27 septembre 1990) et la Roumanie (Accord du 5 mars 1991).

Tous les accords prévoient en effet "d'encourager et de promouvoir la coopération dans les domaines d'intérêt mutuel comme l'énergie (y compris le nucléaire, la sûreté des installations et la protection contre les radiations) et la recherche, y compris nucléaire".

D'autre part, l'Agence internationale de l'Energie Atomique (AIEA), avec la collaboration étroite de la commission des communautés, examine actuellement, à l'invitation de certains des gouvernements des Pays d'Europe centrale et orientale, la sûreté des centrales électronucléaires implantées sur leur territoire. Il s'agit des programmes OSART (examen de la sûreté d'exploitation des centrales) et ASSET (évaluation des équipes chargées du contrôles des exploitants).

Les instruments d'intervention de la Communauté (programme PHARE, crédits d'assistance technique à l'URSS) pourraient être mobilisés pour des actions de coopération dans ce domaine.

CONFEDERATION ET CHARTE DE L'ENERGIE

* Le but recherché est triple :

. renforcer la sécurité d'approvisionnement des signataires dans des conditions économiques satisfaisantes grâce à la réalisation d'un "marché paneuropéen de l'énergie" qui prenne aussi en compte les exigences d'une meilleure protection de l'environnement.

. aider les pays d'Europe centrale et orientale dans le redressement de leur économie en favorisant une utilisation plus efficace et plus propre de sources d'énergie diversifiées.

. favoriser l'évolution de l'économie soviétique par la modernisation de son industrie énergétique et l'élargissement de ses marchés;

* La démarche suivante est envisagée :

- Une Charte, sorte de code de conduite, qui définirait :

. des principes (ceux adoptés lors de la CSCE à Paris) ;

. des objectifs (développement des échanges, coopération) ;

. des moyens (non-discrimination et transparence dans l'accès aux ressources et leur exploitation, la liberté des investissements et des échanges, la coopération en matière de normes et de recherche).

- Des accords spécifiques d'exécution, qui assureraient la mise en oeuvre concrète de la charte, pour tous les types d'énergie et par domaine de coopération ("charbon propre", sûreté nucléaire, énergies renouvelables, interconnexion des réseaux...).

- un mécanisme de suivi avec :

. une conférence ministérielle annuelle,

. une instance d'arbitrage,

. un secrétariat.

- un calendrier :

. La Communauté devrait réunir une conférence internationale dans le courant du mois de juillet 1991.

Cette Conférence pourrait se réunir périodiquement à Bruxelles en vue d'une clôture des travaux en décembre 1991, l'objectif étant de signer solennellement la Charte à un niveau ministériel.